



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/47/665  
S/24803  
12 novembre 1992  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE  
Quarante-septième session  
Point 69 de l'ordre du jour  
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA  
DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT  
DE LA SECURITE INTERNATIONALE

CONSEIL DE SECURITE  
Quarante-septième année

Lettre datée du 12 novembre 1992, adressée au Secrétaire général  
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de  
la Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre que  
vous a adressée S. E. M. Dobrica Cosic, Président de la République fédérative  
de Yougoslavie (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la  
présente lettre et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée  
générale, au titre du point 69 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Dragomir DJOKIC

ANNEXE

Lettre datée du 11 novembre 1992, adressée au Secrétaire général  
par le Président de la Yougoslavie

A la date du 20 octobre 1992, les unités des forces armées yougoslaves avaient appliqué à la lettre le plan prévoyant leur retrait du territoire de Cavtat et d'Herceg Novi et rempli leurs obligations concernant la démilitarisation de Prevlaka. En revanche, les unités des forces armées croates, en violation des dispositions de ce plan, ont provoqué plusieurs incidents et ont même ouvert le feu sur les unités des forces armées yougoslaves au Monténégro, ce dont je vous ai informé dans mes lettres du 31 octobre et du 4 novembre 1992.

Dans le cas présent, je tiens à vous signaler que les unités régulières de la République de Croatie mènent pour la quatrième journée consécutive une offensive générale et ininterrompue contre le territoire de l'Herzégovine orientale, les principaux axes d'attaque étant Mostar-Nevesinje et Dubrovnik-Trebinje. Dans la matinée du 11 novembre 1992, les unités de la République de Croatie ont lancé une violente attaque généralisée où elles ont engagé 16 brigades et unités de soutien le long des axes précités. Ces unités commettent des atrocités contre d'innocents civils serbes sans armes, ce qui ne peut être qualifié de crime de génocide.

Le 6 novembre 1992, à Genève, j'ai eu d'importants entretiens avec M. Cyrus Vance et lord Owen concernant les moyens de faire pression sur les responsables serbes de Bosnie-Herzégovine afin qu'ils mettent immédiatement fin aux opérations de guerre et entament des négociations en vue de solutions politiques au drame de la Bosnie-Herzégovine. A cet effet, je me suis entretenu avec M. Radovan Karadzic et lui ai demandé de faire jouer son influence politique auprès des factions militaires serbes, ce qu'il a immédiatement accepté. Afin que cet accord avec les commandements serbes repose sur des bases aussi solides que possible, et en concertation avec M. Vance et lord Owen, j'ai convoqué les experts militaires de l'état-major des forces armées yougoslaves. La conférence réunissant les factions politiques et militaires serbes en Bosnie-Herzégovine a eu lieu le 8 novembre 1992 à Bijeljina. Le 9 novembre, M. Radovan Karadzic, en sa qualité de Président de la République serbe, a annoncé son plan de paix dont il a informé M. Vance et lord Owen. Cela a ravivé l'espoir que le processus de paix pour la Bosnie-Herzégovine puisse enfin être amorcé. Malheureusement, une fois de plus, les pressions en faveur de la cessation des opérations de guerre ne se sont exercées que du côté serbe. La Croatie, et les Musulmans de Bosnie-Herzégovine, qui participent tout autant à la guerre religieuse entre les diverses nationalités de Bosnie-Herzégovine, n'ont jamais fait l'objet de pressions équivalentes. En conséquence, on s'en tient à la politique bien établie qui part du principe que la Serbie est responsable de la guerre civile de Bosnie-Herzégovine. Nos efforts concertés se sont révélés inutiles. L'Etat croate et les Croates et Musulmans bosniaques ont répondu au plan de paix serbe, comme je vous l'ai déjà signalé, par une offensive de grande envergure.

/...

Je fais appel à vous, ainsi qu'au Conseil de sécurité et à la Communauté européenne, pour que vous fassiez pression de toute urgence sur la Croatie et sur les Musulmans de Bosnie-Herzégovine afin qu'ils mettent immédiatement fin aux combats, acceptent le plan de paix proposé par la partie serbe et entament des négociations politiques avec les Serbes de Bosnie-Herzégovine sur l'organisation constitutionnelle et politique de la Bosnie-Herzégovine. A l'heure actuelle, c'est à la communauté internationale et à ses instances politiques qu'incombent essentiellement la responsabilité de la guerre qui sévit en Bosnie-Herzégovine et celle de la paix à laquelle nous aspirons tous. Ne perdons pas la dernière occasion qui nous est donnée d'épargner au peuple de Yougoslavie et de la région balkanique une tragédie qui sera un tout aussi grand malheur pour l'Europe et le monde entier. Je vous prie donc de prendre des mesures décisives en employant tous les moyens dont vous disposez.

J'espère en particulier que vous userez de votre autorité personnelle et de celle de l'Organisation mondiale pour empêcher la République de Croatie d'attaquer le territoire de l'Herzégovine orientale, notamment depuis les régions de Konavli, Cavtat et Plat, qui sont sous la supervision des forces de l'ONU, conformément au plan de démilitarisation de Prevlaka.

Si, malgré vos efforts, la République de Croatie continue de violer le plan précité, les forces armées yougoslaves se verront contraintes de prendre des mesures énergiques afin de protéger les populations serbes d'Herzégovine orientale et de la République de Monténégro.

Le Président de la République  
fédérative de Yougoslavie

(Signé) Drobica COSIC

-----